



Elections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration

publié le 17/09/2020

La date retenue pour l'élection des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration est prévue le : **Vendredi 9 octobre 2020 de 12 H 30 à 16 H 30 .**

Chaque parent, considéré comme représentant légal, est électeur et éligible. Aussi, et afin de donner une véritable dynamique à votre représentativité, je vous encourage à prendre contact avec l'association des parents d'élèves du Collège : fcpe.jules.ferry.gemozac@gmail.com afin de vous porter candidat.

Cette démarche participative favorisera l'impact des résultats et donnera une vraie plus-value porteuse de sens, garantissant votre influence dans le quotidien de notre établissement.

Le matériel de vote vous sera transmis à partir du 2 octobre par l'intermédiaire de votre enfant ou par voie postale selon les situations. **Comme chaque année, vous aurez la possibilité de voter par correspondance .**

Je vous rappelle que les délégués de parents aux conseils de classe ne peuvent pas se désigner eux-mêmes. En effet, ils doivent être issus des listes de candidatures au conseil d'administration : « ...le chef d'établissement réunit, au cours du premier trimestre, les responsables des listes de candidats qui ont obtenu des voix lors de l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration, pour désigner les deux délégués titulaires et les deux délégués suppléants des parents d'élèves de chaque classe, à partir des listes qu'ils présentent à cette fin. Le chef d'établissement répartit les sièges compte tenu des suffrages obtenus lors de cette élection. Dans le cas où, pour une classe, il s'avérerait impossible de désigner des parents d'élèves de la classe, les sièges des délégués pourraient être attribués à des parents d'élèves d'autres classes volontaires... ». (Décret n°2088-263 du 14 mars 2008 – art. V).



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.